



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
17 FEVRIER 2015**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Absents excusés : Julien CHALAYE, Cyril BRUSCOLINI

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 Janvier 2015.

Secrétaire de séance : René MARTIN

**I RECALIBRAGE PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA RD23
ENTRE CAMARET ET LA RD977 SABLET**

Le Maire présente au Conseil le rapport de l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 15 septembre 2014 au 17 octobre 2014 inclus, concernant le recalibrage de la RD93 entre CAMARET et la RD 977 Sablet.

Il indique que le Conseil doit émettre un avis notamment sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le projet.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**II MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (Avis
favorable du CDG84)**

Le Maire rappelle au Conseil que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les personnels rattachés à l'école doivent augmenter leur durée de temps de travail car celui-ci est établi sur 4.5 jours au lieu de 4 jours.

Il précise que le Comité Technique du CDG 84, a donné un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le nouveau tableau notamment la modification des deux agents rattachés à l'école.

III CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT SECURITAIRE EN TRAVERSEE DE TRAVAILLAN – DEMANDE DE SUBVENTION Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Maire présente le projet de convention pour l'aménagement de la RD 975 au droit de l'Espace Eglise, Mairie, Ecole, Garderie établi par le Département pour un montant prévisionnel de 331 715.50 €HT.

Il indique que ce projet est déjà inscrit au Programme d'Aménagement Solidaire porté par la CCAOP auprès du Conseil Régional et que taux de subvention devrait être de 41 %, et précise que les travaux ne débiteront que lorsque les subventions seront obtenues.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet et décide de demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat.

IV DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL (FSL)

Le Maire rappelle au Conseil la demande faite concernant la création d'un parc d'activités pour les jeunes et informe qu'un projet a été chiffré, d'un montant de 22 950.00 € correspond à cet aménagement.

Il précise que dans le cadre des demandes de subvention, il peut être alloué par le Conseil Régional, une aide pour la création d'aire de jeux, correspondant à 65 % du montant HT plafonné à 15.000 € maximum.

Le Conseil à l'unanimité, approuve le projet et décide de demander la subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part au Conseil de la demande de retrait du Permis de Mistral Habitat. Il indique que ce dossier a été instruit par les Services de l'Etat, que le contrôle de légalité l'a validé, et précise que le dossier est en cours.

Le Maire explique que l'existence de la CCAOP est menacée, n'atteignant pas le nombre de 20.000 habitants. Et demande au Conseil de donner son avis sur les

3 possibilités qui sont à étudier :

- Rejoindre la COPAVO (Vaison la Romaine)
- Rejoindre la CCRLP (Bollène)
- Rejoindre la CCPRO (Sorgues)

La préférence serait de rejoindre la CCPRO

Daniel MAYER pose la question des dégâts fait par les pigeons à l'église. Le Maire indique que la pose de piège, pic anti-pigeons, n'étant pas suffisant, une autre étude est en cours.

René MARTIN pose la question du nettoyage de l'église suite aux dégâts du 17 Janvier dernier. Le Maire indique que le passage de l'expert a eu lieu, que nous sommes dans l'attente du devis de nettoyage ainsi que du devis de peinture pour réparation. Il précise que la sécurisation a été faite, mais que le mode de chauffage étant obsolète, il y aura lieu de refaire une installation conforme.

Clotilde FALLAS fait part d'une demande, des propriétaires du lotissement et voisins, afin de limiter la vitesse excessive des véhicules, la pose d'un ralentisseur sur le Chemin de Saint Jean. Le Maire précise qu'il n'est pas prévu un tel dispositif mais qu'une attention sera apportée pour la mise en sécurité de ce chemin.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 15
Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 25 Février 2015, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
René MARTIN



Travaillan le 25 Février 2015
Le Maire

